BULLETIN MUNICIPAL

janvier 2001

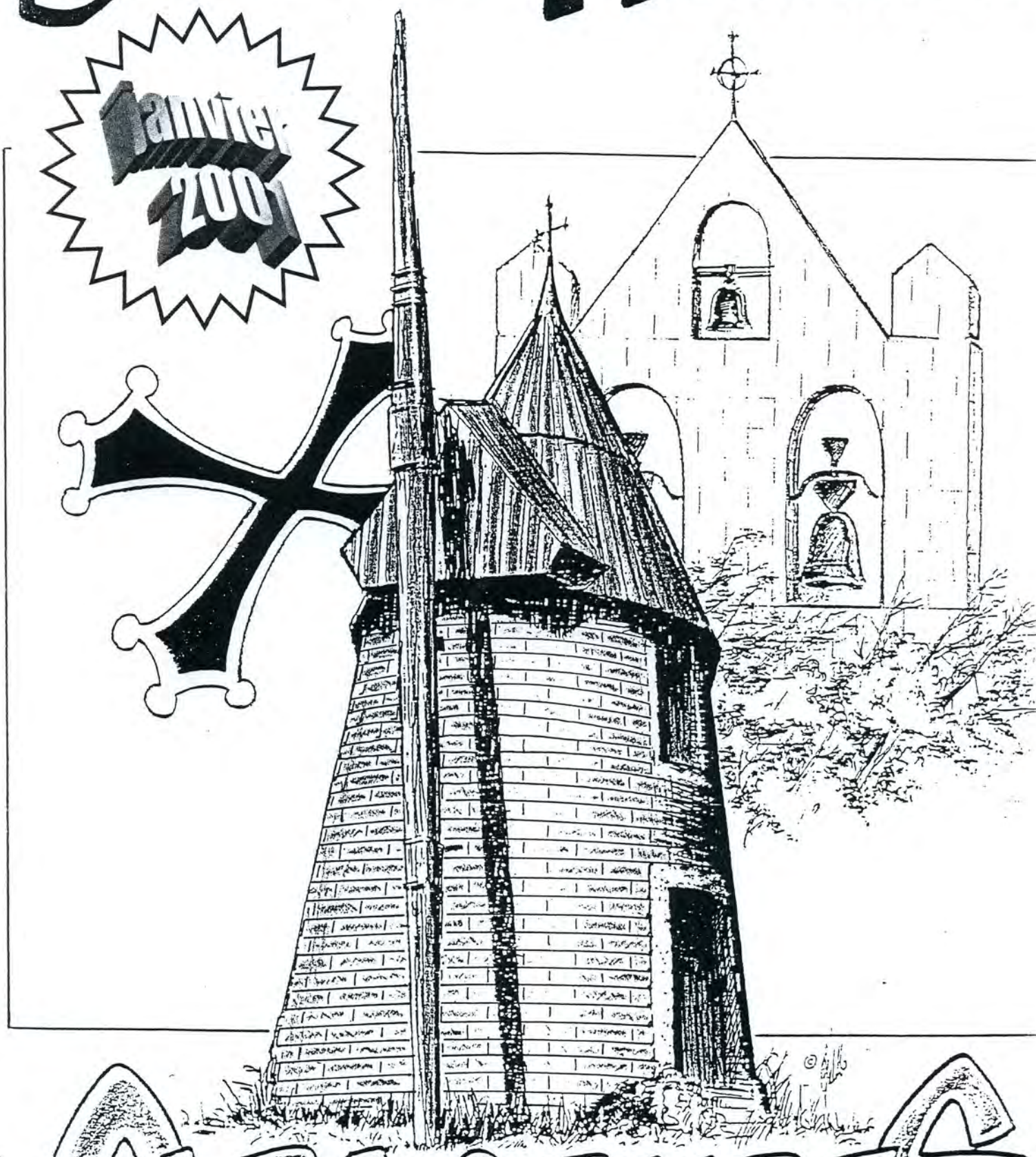

CARAGOUDES

HAUTE-GARONNE

Chères Caragoudaises, chers Caragoudais,

2001, nouvel an, nouveau siècle, nouveau millénaire.

Par-delà la particularité numérique, que faut-il espérer ou redouter, en ce qui concerne notre avenir ? Chacun d'entre nous a sa vision des horizons qui nous attendent, ses espoirs, ses craintes.

Le futur sera ce que nous en ferons ; il découlera, à coup sûr, du sens des responsabilités, du travail, de l'action de chaque citoyen du monde.

Grand chantier en cours, l'Europe se construit avec bien des vicissitudes. Avantages et inconvénients font souvent l'objet de discussions. Etant positif de nature, je soulignerai uniquement le principal atout qu'elle présente à mes yeux : la paix, qui règne sur notre sol, de façon ininterrompue, depuis 1945.

2001 sera la dernière année de préparation à la mise en place de la nouvelle monnaie : l'Euro.

Connaissant depuis toujours les risques inhérents à la nature, l'homme prend conscience, de façon croissante, que d'autres risques émergent, ceux dus à ses propres activités. Le principe de précaution doit nous conduire à être plus prudents, notamment lors de l'utilisation de nouvelles techniques.

Les moyens modernes de communication vont sans doute transformer les relations humaines. Des avantages nouveaux en résulteront. Néanmoins, rien ne remplacera le contact direct, la convivialité tels que nous les connaissons dans l'espace rural.

Au fil de ce bulletin, vous retrouverez les principales décisions, les principaux événements qui ont émaillé l'an 2000.

Permettez-moi, en votre nom, de remercier et féliciter les acteurs du secteur associatif qui ont proposé, tout au long de l'année, de nombreuses manifestations, diverses et variées. Leurs réussites respectives sont impressionnantes, quand on songe aux moyens modestes mis en œuvre, et doivent être portées au crédit de tous ces bénévoles.

Tous les membres du Conseil Municipal se joignent à moi pour vous souhaiter une Bonne Année 2001.

Jean-Louis CANCIAN,

Maire de Caragoudes.

SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL EN 2000

Vendredi 21 janvier

- Délibération autorisant l'adhésion du SIPOM (ordures ménagères) au syndicat mixte du Tarn
- Parution du bulletin municipal 2000.
- Enquête publique portant sur l'autorisation de recyclage agricole des boues des stations d'épuration. A l'unanimité, le Conseil Municipal exprime un avis défavorable.
- Préparation du Budget 2000 : le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux d'imposition.
- Le contingent communal d'aide sociale (24000 F), versé chaque année au département, disparaît. Dans le même temps, la dotation globale de fonctionnement, allouée à la Commune, est diminuée d'autant.
- A la suite de la catastrophe (inondations) dont viennent d'être victimes les départements du Tarn et de l'Aude, le Conseil Municipal décide de se joindre au mouvement de solidarité en allouant une subvention de 1000 F pour venir en aide aux communes sinistrées.

Mercredi 29 mars

- Le Compte Administratif 1999 est adopté à l'unanimité.
- Le Budget 2000 est approuvé à l'unanimité (617 853 F tant en dépenses qu'en recettes).
- Délibérations concernant la participation aux frais de fonctionnement des écoles de S^{t} Orens et de Caraman.
- La future mise en place du tri sélectif a conduit le Conseil Syndical du SIPOM à augmenter la taxe sur les ordures ménagères.
- Le prix de l'eau reste inchangé en 2000.
- Rappel de la réglementation en ce qui concerne les chiens en divagation.
- Le syndicat départemental de l'électricité a répondu favorablement à notre demande d'extension du réseau d'éclairage public.

Vendredi 9 juin.

- Le chemin rural N°10, qui conduit du village au CR12 vient d'être remis en état (109 000 F).
- Afin de compléter le parc mobilier municipal, il est procédé à la commande de 18 tables et de 50 chaises supplémentaires.
- Certaines baisses de tension ont été signalées à EDF qui procède à l'étude des renforcements à conduire sur certains postes.
- Dorénavant, les containers à verre seront vidés par les services propres du SIPOM (la concession à la société BRIANE ayant pris fin).
- Compte rendu de la journée des travaux bénévoles qui a eu lieu le 13 mai 2000.
- Délibération pour frais de scolarité dus à la commune de Lanta.
- En vue de la préparation du pool routier 2001-2002, le Conseil Municipal décide de proposer un montant de travaux de 250 000 F HT (investissement).

Vendredi 8 septembre.

- Délibération concernant les frais de scolarité dus à la commune de Tarabel.
- Après une étude approfondie, le Conseil Municipal approuve le devis (7000 FHT) proposé par la société MAGNUS. Cette dépense correspond à la transformation des logiciels DOS en logiciels WINDOWS, utilisés par le secrétariat de Mairie. Une demande de subvention sera déposée auprès du Conseil Général.
- Suite à l'enquête publique effectuée en début d'année, Monsieur le Préfet a pris un arrêté, en date du 31 juillet 2000, autorisant l'épandage des boues des stations d'épuration sur les parcelles prévues.
- Un questionnaire, concernant l'assainissement individuel, est actuellement distribué à tous les habitants. Cette enquête, permettant de faire un constat de la situation actuelle, sera suivie de l'établissement de la carte de zonage.
- Le Conseil Municipal adresse ses plus vives félicitations à l'ensemble du Comité des Fêtes pour la parfaite réussite des manifestations de la fête locale de septembre 2000.
- Le Référendum, portant sur la durée du mandat du Président de la République, aura lieu le 24 septembre 2000.

Vendredi 17 novembre.

- Bilan des opérations effectuées en 2000 dont les principales sont les suivantes :
    - Curage des fossés – Passages d'épareuse.
    - Remise en état du chemin rural N°10.
    - Achat tables et chaises.
    - Extension de l'éclairage public.
    - Etude assainissement, dans le cadre du SIVOM.
    - Achat de logiciels.

- Des projets nouveaux sont apparus et font l'objet d'études, notamment :
    * Remise en état de certains chemins communaux.
    * Rénovation de l'ancienne salle de classe pour en faire un local utilisable par les associations.
    * Rénovation des peintures des ouvertures des bâtiments communaux.

- Dans le cadre du SIAH de la Saune, une étude, concernant ce cours d'eau, est lancée.
- Compte rendu de la journée des travaux bénévoles du 15 octobre 2000.
- Le Noël des enfants de la Commune est fixé au 3 décembre 2000.
- Les services de la DDE mettent en place une nouvelle signalisation pour toutes les intersections entre voies départementales et voies communales.
- Le tri sélectif a été lancé sur toutes les communes du SIPOM. Le point de regroupement, sur la place du village, nécessite des containers supplémentaires (propres et secs). Le SIPOM veillera à les installer dès que possible.

ETAT CIVIL

Naissances

- BENOIT Loris	31 janvier
- CANCIAN Louis	26 février
- UNG Cassandra	18 avril
- MARCADET Anaïs	15 mai
- MARTINEZ Axelle	24 juillet

Mariages

- RASCAGNERES Jacques et SENAND Huguette	8 juillet
- CANS David et MUNICH Catherine	9 septembre

Décès

- LOUIS Pierre	3 février

LES NOUVEAUX CARAGOUDAIS

Famille LASSERRE Christian	La Croix
Famille BRAS Pascal	La Paillasse

INFORMATIONS PRATIQUES

Secrétariat de Mairie :

Les jours et heures d'ouverture de la Mairie sont les suivants :

- le mercredi, permanence de 15 heures à 18 heures,
- le samedi, permanence de 9 heures à 12 heures,
  (hormis les jours fériés).

Tél : 05.61.83.79.06

Ramassage des objets encombrants :

En 2001, les collectes des objets encombrants auront lieu :

- le jeudi 10 mai
- le mardi 20 novembre

Inscrivez-vous, à la Mairie avant le samedi 28 avril pour le premier ramassage et le samedi 10 novembre pour le second ramassage.

Liste des objets pouvant être enlevés :

- gazinières,
- réfrigérateurs,
- meubles en fer,
- sommiers métalliques,
- tout autre objet en fer.

Attention ! Les gravats ou matériaux de démolition, le bois, le plastique, les matelas ne seront pas enlevés.

Déchetterie :

La commune de Caragoudes faisant partie du **SIPOM**, vous pouvez vous débarrasser de vos objets encombrants en les apportant à la déchetterie de Revel.
Jours et heures d'ouverture (sauf jours fériés) :

- hiver : du lundi au samedi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures,
- été : du lundi au samedi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures.

Un justificatif de domicile pourra vous être demandé à l'entrée.

Tél : 05.62.71.22.89

NOTA : le SIPOM a décidé l'implantation d'une nouvelle déchetterie sur la commune de CARAMAN. En raison de la proximité, cela facilitera grandement l'évacuation des déchets pour les habitants de notre commune.

Prêt de la salle des fêtes :

La salle des fêtes peut être prêtée à toute personne de la Commune qui en fait la demande ou à une personne extérieure parrainée par un habitant de la Commune, ce dernier étant considéré responsable.

Les conditions sont les suivantes :

- déposer sa demande en Mairie au moins un mois avant la date retenue,
- fournir une attestation d'assurance responsabilité civile afin de couvrir les dommages éventuels,
- verser une caution de 2000 F dans tous les cas,
- signer une convention d'utilisation rappelant les conditions du prêt,
- les frais de fonctionnement demandés sont définis dans le tableau ci-dessous,

	Habitant de la Commune	**Personne extérieure à la commune**
ETE 1/05 au 31/10	**250 F**	**500 F**
HIVER 1/11 au 30/04	**300 F**	**600 F**

- Après utilisation, les locaux devront être laissés propres et en bon état.
- A son départ, la personne louant la salle des fêtes ne doit laisser aucun objet personnel : bouteilles vides et sacs d'ordures devront être emportés.

Recensement dans le cadre de la Défense Nationale :

Tout citoyen âgé de 16 ans est désormais tenu de se faire recenser à la Mairie de son domicile ou au consulat s'il réside à l'étranger.
Depuis le 1er janvier 1999, les jeunes, garçons et filles, nés à partir du 1er janvier 1983 doivent se faire recenser à 16 ans dans le mois d'anniversaire. A cette occasion leur est remise une attestation de recensement, **indispensable pour établir un dossier de candidature à un examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.**

COMITE DES FETES

Le mot du Président :

Le vingt et unième siècle commence. Ce 31 Décembre 2000 n'a été qu'une date symbole clôturant le vingtième siècle et le point de départ d'un troisième millénaire plein d'incertitudes.

Voilà donc l'occasion d'exprimer nos souhaits, nos désirs, nos espoirs, d'envisager tous ensemble des lendemains peut-être plus conviviaux tout en conservant cette volonté de se tourner vers un avenir plus accueillant à construire ensemble.

Cette convivialité et cette solidarité sont nécessaires ; n'attendons pas que des évènements graves nous atteignent pour les exprimer mais profitons des possibilités qui nous sont proposées pour saisir les moments de joie et de détente qui nous sont offerts en développant toujours plus le partage de nouvelles passions ou réalisations.

Bilan 2000 :

Traditionnellement, cette période permet à chaque association, grâce à ce bulletin municipal, d'établir un bilan des activités de l'année écoulée.

Cette année encore, notre comité des fêtes a essayé d'apporter quelques innovations aux manifestations traditionnellement proposées et, outre le **Bal Masqué** et la splendide représentation des **Petits Chanteurs à la Croix Potencée** il n'est qu'à noter les incontestables succès recueillis par le **1er Loto** et le **spectacle** complétant le repas de notre **Fête Locale** pour prendre conscience de l'impérative nécessité du renouvellement des animations proposées.

Ces nouvelles manifestations ont pu vous être offertes grâce à un investissement de toute une équipe et, pour le Loto en particulier, par le travail important de préparation des filles de notre comité qui ont permis de faire éclore cette idée depuis longtemps en projet.

Il est aujourd'hui évident que la réussite de ces nouvelles activités nous encourage à les développer et à être encore plus attentif et performant pour les animations futures.

Afin de mieux nous aider à réaliser nos objectifs nous vous donnons rendez-vous pour notre **Assemblée Générale du vendredi 19 Janvier 2001** pour déterminer ensemble notre programme de réjouissances pour l'année à venir.

Le Bureau et l'ensemble du Comité des Fêtes
De CARAGOUDES
Vous souhaitent à toutes et à tous
De très agréables fêtes
Et une très heureuse année 2001

Le Président
F. IRLA

LE FOYER RURAL EN 2000

Le 30 janvier, Monsieur Louis PENAVAYRE rend son « tablier » après 24 ans passés à la tête du Foyer. Parachuté président, j'ai l'insigne honneur de le remplacer. C'est donc à la tête d'une association qui permet aussi bien de s'amuser, se cultiver, se souvenir, que je me retrouve.

*

*Mon mandat commence par la traditionnelle **Galette des Rois**, suivie début avril par le **Carnaval des Enfants**. C'est la première fois qu'ils ont leur carnaval, et au vu du résultat, j'en suis assez fier. Les parents ont joué le jeu et les petits se sont bien amusés.*

*Pour la **Fête des Mères** le Foyer Rural nous a permis de découvrir des chants folkloriques des pays de l'Est, joués sur des instruments des BALKANS.*

*« La Terre » a été le thème des **Journées du Patrimoine**, les 16 et 17 septembre. Trois conférences nous ont appris à connaître notre sol, et un atelier « poterie » a permis à certains de dévoiler leur talent.*

Louis, notre mémoire vivante, nous a concocté une expo « NOSTRA TERRA CARAGOUDES 1900-2000 ». Un siècle de la vie de la commune, sous forme d'articles de presse, de photos, d'outils, a ainsi fait découvrir aux plus jeunes le travail manuel des anciens (DUR !), eux-mêmes en culottes courtes devant l'école de Caragoudes. Nos aînées ne portaient pas de minijupes à l'époque !

Pour agrémenter ces journées, un concours d'épouvantails a été organisé, et l'imagination de certains a encore une fois émerveillé petits et grands.

*Le Foyer Rural, c'est aussi la **Mounjetade**. Se retrouver autour d'un plat de « mounjes » au début de l'hiver, ça réchauffe le corps et le cœur !*

*Pour terminer en beauté l'année 2000, une **soirée « cabaret »** a été préparée, concoctée et présentée par des amateurs Caragoudais et des amis venus de l'extérieur. Un public nombreux (surprise !) et chaleureux y a assisté et c'est notre plus belle récompense. Nos « panthères noires » ont eu fort à faire dans la salle pour étancher la soif de leurs clients.*

*Le 9 décembre, dans la salle des fêtes de Caragoudes, la Chorale de CARAMAN, à laquelle appartient un nombre non négligeable de Caragoudais, a offert un concert d'une facture exceptionnelle, lors du **TELETHON 2000**. Cette soirée a rapporté la somme de 2500 Francs que le Foyer Rural a eu le plaisir de remettre à leur représentant.*

La première année de ma présidence m'a permis de découvrir combien il est ardu et difficile de mettre sur pieds la moindre des manifestations. Mais pour que ça « marche », tout le monde se met en quatre, et cela, c'est unique et merveilleux. Laissez-moi ici vous en remercier.

Je termine en vous souhaitant à tous et à toutes une cuvée 2001 pleine de joie et de sérénité.

Et que notre Foyer Rural vous réserve une année festive et ludique.

Le Président du Foyer Rural,

Alain HURON.

A.C.C.A de CARAGOUDES

La vie de l'Association

L'année 2000 aura été celle du changement pour l'A.C.C.A de Caragoudes. En effet, François IRLA et Michel PENAVAYRE ont décidé chacun de quitter leur fonction de Président et Vice-Président.

Bertrand PEYRARD et Serge BORE leur ont succédé lors de l'assemblée générale qui a eu lieu le 23 juin 2000.

Le nouveau bureau est le suivant :

- Bertrand PEYRARD	Président
- Serge BORE	Vice-Président
- Elie MARQUIER	Secrétaire
- Michel CANCIAN	Trésorier
- Jean BARDES	Membre actif
- François KRASICKI	Membre actif
- Yves PALANQUE	Membre actif
- René PELISSIER	Membre actif
- Gilbert VISENTIN	Membre actif

Le Mot du Président

Au nom des chasseurs de Caragoudes, je remercie Michel et François pour leur travail au sein de l'A.C.C.A, un travail essentiellement basé sur la gestion des espèces chassables qui favorise le repeuplement naturel du gibier. Tous, nous espérons les revoir sur le territoire de l'A.C.C.A pour revivre de belles journées de chasse.

L'état du gibier dans notre commune

Pour le petit gibier, le bilan est plutôt satisfaisant. Les perdreaux sont de plus en plus nombreux. Le lapin fait son retour au bois de Lacanal (aucune maladie n'a pu être constatée). Le lièvre reste dominant dans nos plaines avec un plan de chasse respecté de tous, ce qui favorise son développement. Pour le faisan, seuls les lâchers nous permettent d'apprécier ce gibier.

Pour le gros gibier, il est difficile d'évaluer leurs populations. Seuls quelques sangliers ont été vus sur notre commune.

Pour la sauvagine, les blaireaux, genettes, fouines, putois, etc, sont présents sur notre territoire à un taux plus ou moins élevé.

Par contre, la prolifération du ragondin provoque des dégâts importants dans les cultures. Seul le piégeage reste le moyen le plus naturel et le plus fiable pour réguler cette espèce. Très peu de renards ont été signalés, ils sont pourtant très peu chassés sur notre territoire depuis longtemps.

Pour les migrateurs, sur notre commune, de nombreux vols de palombes, de vanneaux, ont été aperçus. Les grives restent peu nombreuses ainsi que les canards. Les bécasses sont en nombre croissant. La caille, la tourterelle des bois, pourtant représentées faiblement depuis longtemps, ont enfin pu être chassées avec enthousiasme.

****

Bonne saison de chasse 2001 à tous

****

Le bureau, les membres et les chasseurs

de l'A.C.C.A. de Caragoudes

vous souhaitent à toutes et à tous

une bonne et heureuse année 2001

Le Président,

Bertrand PEYRARD.

EDF
GDF

A la suite des intempéries EDF réitère ses conseils de prudence et rappelle quelques règles de sécurité

1 - Ne touchez jamais une ligne électrique tombée à terre ou accrochée dans les arbres

2 - Ne touchez jamais une branche tombée sur une ligne ou un arbre au contact d'une ligne

3 - Respectez les consignes de balisage des installations électriques

4 - N'essayez pas d'intervenir vous-même sur le réseau électrique, y compris sur votre branchement individuel

5 - Si vous utilisez un groupe électrogène, installez-le à l'extérieur de votre habitation ou dans un endroit très aéré.

- **Suivez scrupuleusement les consignes de sécurité afférentes au matériel**
- **Coupez impérativement le disjoncteur avant de raccorder votre installation au groupe électrogène.**
- **Arrêtez le moteur de votre groupe électrogène avant de remplir le réservoir.**

6 - En cas de fort vent, évitez de vous promener ou de circuler en forêt. Comme les arbres, les installations électriques peuvent tomber brutalement.

Vous pouvez nous contacter 24 heures/24 en appelant le n° de téléphone qui figure en haut de votre facture.

RECENSEMENT DE LA POPULATION.

MARS 1999

CARAGOUDES

Au 8 mars 1999, Caragoudes compte 213 habitants (116 hommes et 97 femmes), soit une densité de 26 habitants au km². La population est en forte hausse par rapport au recensement précédent. En neuf ans, depuis 1990, la commune a gagné 47 habitants. En vingt-quatre ans, depuis 1975, la commune a gagné 75 habitants.

La population depuis 1962

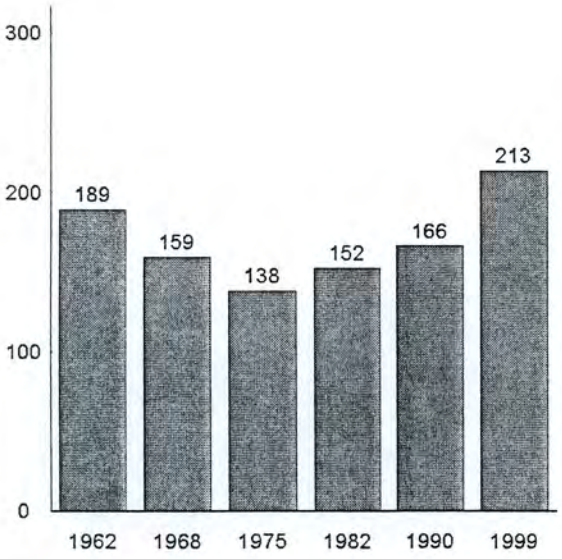

Source : Insee, recensements de la population

La densité de population dans le département

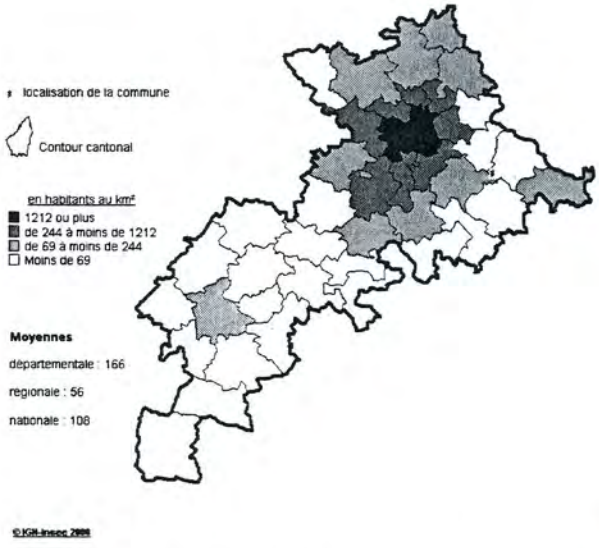

Source : Insee, recensement de la population 1999

INSEE

31 - HAUTE-GARONNE

L'évolution de la population de 1975 à 1999

Au cours des années quatre-vingt-dix, l'excédent naturel a contribué à la hausse de la population. En effet, entre les deux derniers recensements, on a enregistré 22 naissances et 14 décès dans la commune ; l'excédent naturel s'élève donc à 8 personnes. Par ailleurs, l'excédent des entrées sur les sorties de population est de 39 personnes.

	1975-1982	1982-1990	1990-1999
Naissances	16	18	22
Décès	8	9	14
Solde naturel	8	9	8
Solde apparent	6	5	39
Variation de la Population	14	14	47

Source : Insee, recensements de la population

Solde naturel : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès au cours de la période.
Solde apparent des entrées-sorties : différence entre la variation de la population entre les deux recensements de 1990 et 1999 et le solde naturel. Il représente à la fois le solde des flux de population ayant affecté la zone (entrées moins sorties) et la différence de qualité entre les deux recensements.

La commune dans son environnement

	Population en 1990	Population en 1999	Variation 1990-1999 (%)
Commune	166	213	28,3
Arrondissement	717 811	819 507	14,2
Département	925 962	1046 338	13,0

Source : Insee, recensements de la population

Caragoudes appartient à l'arrondissement de la préfecture du département : Toulouse. L'arrondissement regroupe 819 507 habitants, soit une densité de 324 habitants au km². La population de la commune en représente donc moins de 1%. Celle de l'arrondissement est en forte hausse par rapport au recensement précédent. En neuf ans, depuis 1990, l'arrondissement a gagné 101 696 habitants. Dans l'ensemble du département, la population est passée de 925 962 habitants en 1990 à 1 046 338 habitants en 1999 ; soit un gain de 120 376 habitants.

Les jeunes et les seniors

Les jeunes sont nombreux dans la commune. Les 18 habitants qui ont 75 ans ou plus représentent 8,5% de la population alors que ce pourcentage est seulement de 7,1% dans le département. Les 55 jeunes de moins de 20 ans représentent 25,8% de la population ; à comparer à 22,9% dans le département.

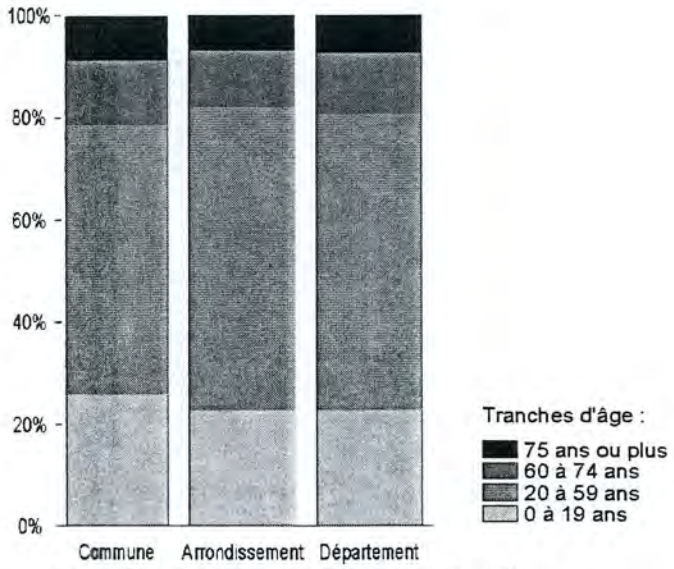

Source : Insee, recensement de la population 1999

Le neuf et l'ancien

La commune comprend 90 logements : 76 résidences principales et 6 résidences secondaires ou occasionnelles (au moment du recensement, 8 logements sont déclarés vacants). Le parc de logements est très ancien : 33 seulement ont été construits après la dernière guerre, soit une proportion de 36,7%. Cette proportion de logements récents, construits depuis un demi-siècle, est de 79,8% dans l'arrondissement et de 76,3% dans le département.

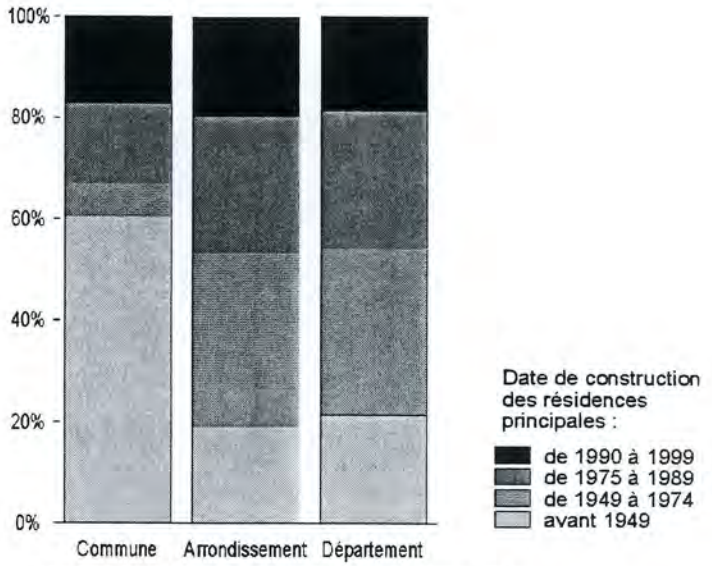

Source : Insee, recensement de la population 1999

Les propriétaires et les locataires

Il n'y a aucun immeuble collectif, la quasi-totalité des résidences principales est constituée de maisons individuelles. La grande majorité des habitants de la commune est propriétaire de son logement : 77,6% des ménages.

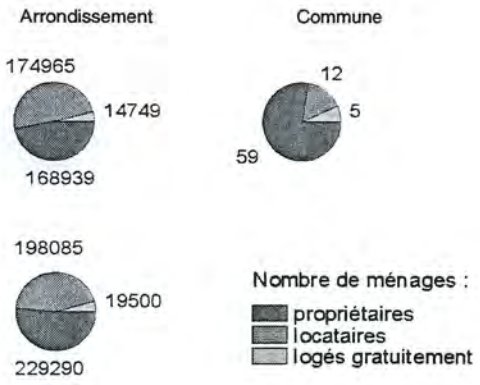

Source : Insee, recensement de la population 1999

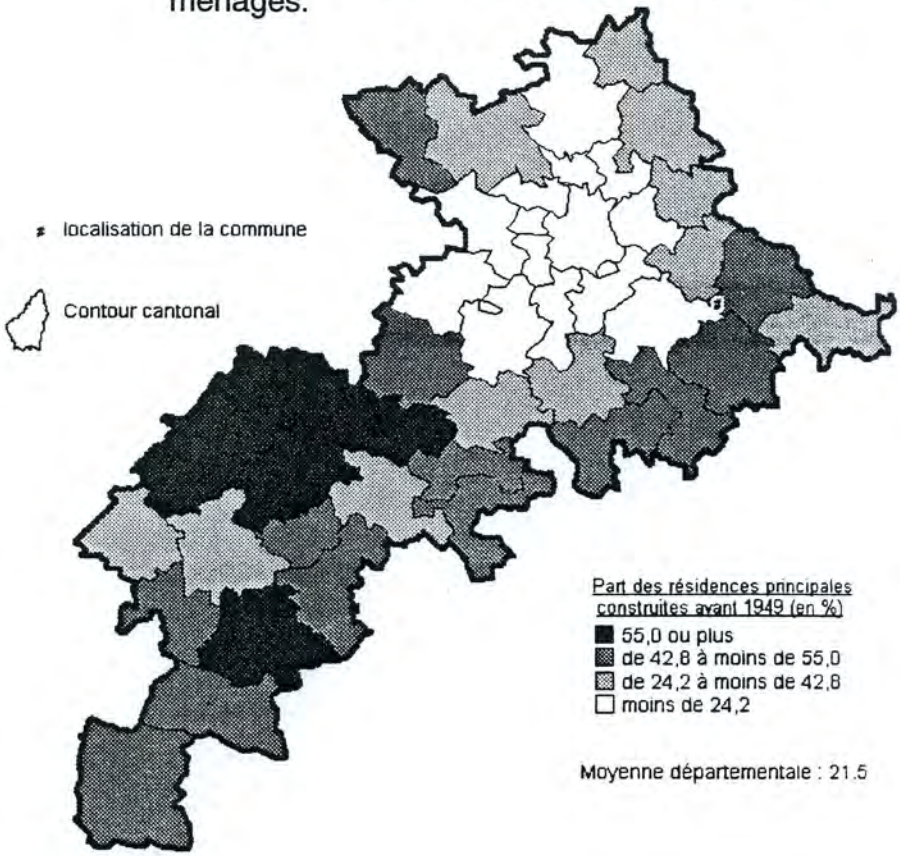

©IGN-Insee 2000

Source : Insee, recensement de la population 1999

L'automobile

L'équipement en automobile des habitants de la commune est très élevé : 2 ménages seulement n'en ont pas. La proportion de ménages ayant au moins une automobile est de 97,4% ; dans le département, cette proportion est de 81,6%.

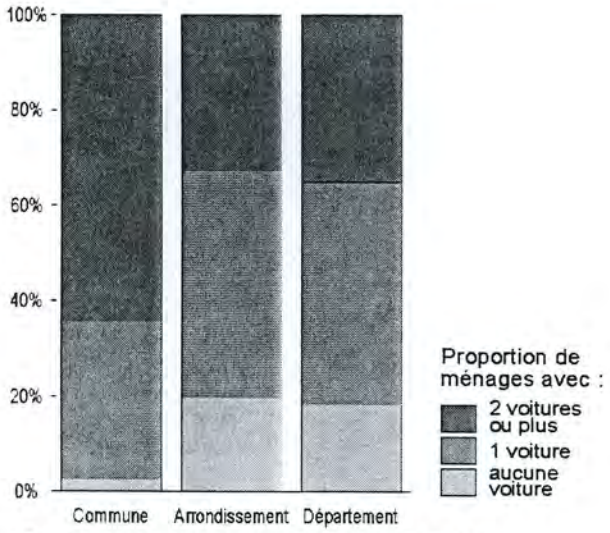

Source : Insee, recensement de la population 1999

La population active

Parmi les 213 habitants de la commune, 105 personnes sont actives : 61 hommes et 44 femmes. Au moment du recensement, 9 de ces actifs cherchent un emploi et 95 travaillent. Parmi ces personnes qui ont un emploi, 16 exercent une profession à leur compte ou aident leur conjoint ; les 79 autres sont salariées. Une petite minorité de ces actifs exerce dans la commune ; 87 personnes vont travailler en dehors.

Dans l'arrondissement, la population active est de 388 995 personnes. Parmi elles, 55 108 cherchent un emploi, ce qui représente un taux de chômage de 14,2%. Dans le département, le taux de chômage est de 13,8%.

	Commune	Arrondissement	Département
Population active	105	388 995	490 749
hommes	61	204 687	260 238
femmes	44	184 308	230 511
Population active ayant un emploi	95	332 931	421 559
salariés	79	295 903	370 543
non salariés	16	37 028	51 016
Chômeurs	9	55 108	67 934
Taux de chômage (%)	8,6	14,2	13,8

Source : Insee, recensement de la population 1999

La population active regroupe l'ensemble des personnes qui ont un emploi ou qui en cherchent un, et des jeunes gens qui font leur service national. Les apprentis et les stagiaires en entreprise sont comptés dans la population active ayant un emploi. On distingue les salariés et les personnes non salariées ; ces dernières travaillent à leur compte ou aident un membre de leur famille dans sa profession. Le taux de chômage est la proportion dans la population active de personnes qui ont déclaré chercher un emploi.

Où vont travailler les habitants de la commune ?

	dans la commune de résidence	dans une autre commune du même département	hors du département
Nombre d'actifs travaillant...	8	84	3
Pourcentage d'actifs travaillant...	8,4	88,4	3,2

Source : Insee, recensement de la population 1999

La population utilisée dans cette présentation est la « population sans doubles comptes ». Elle peut différer de la population totale qui vous a été annoncée en 1999. En effet, dans la population totale, certaines personnes sont comptées deux fois. Par exemple, les étudiants qui ont un petit logement proche de leur université sont comptabilisés dans la commune où ils habitent mais aussi dans celle de leurs parents. Dans la population sans doubles comptes, ils ne sont comptabilisés que dans la commune où ils habitent. La population totale sert de référence pour les textes législatifs et réglementaires (indemnités des élus, dotation globale de fonctionnement, etc.). En revanche, la population sans doubles comptes est utilisée pour la présentation des statistiques.

Pour CARAGOUDES, les chiffres sont les suivants :
Population sans doubles comptes 213
Population totale 219

HISTOIRE DE BOULES

UN

SIECLE

D'HISTOIRE

SOIREE

CABARET

CHANTONS EN CHOEUR

NOS PETITS CARAGOUDAIS

Meilleurs vœux
Pour
Le nouveau millénaire